

Dette pole emplois "urgent"

Par baptiste 33, le 28/12/2009 à 10:37

Bonjour,

j'ai etait au chommage en début d'années pendant 1 mois suite à cela jai trouve un travail en interim, hors ne connaissant pas le fonctionnement de pole emplois j'ai declarer mon travail 1 mois après donc j'ai recu un trop percu, étant dans une situation tres difficile financierement, j'ai fait une demande de remise de dette hors elle ma était refuse.

ils m'ont laisse la possibilite de payer en 3x a partir de decembre mais étant en fin de cdd et n'ayant toujours pas trouve de travail je leur ai demande une écheance a partir de janvier et en 6x mais cela na pas aboutit.

Quelles sont mes droits devant sa et mes possibilites. C'est assez urgent étant donne que la date butoire et le 30 decembre 2009. Merci d'avance pour votre reponse. Cordialement.

Par jeetendra, le 28/12/2009 à 11:55

Directeur de l'antenne régionale du Pôle emploi de la Gironde Pôle emploi Aquitaine 4 et 6 r René Buthaud 33072 BORDEAUX CEDEX

Tél: 3949

[fluo]Fax: 05 57 57 07 40[/fluo]

Bonjour, pourquoi ne pas envoyer par fax un courrier explicatif en ce sens (obtention de large

délai de règlement) au Directeur de l'antenne régionale du Pole Emploi de la Gironde [fluo](adresse à vérifier, un fax ce n'est pas gratuit)[/fluo], qui ne risque rien, n'a rien, à vous de voir, bonne fete de fin d'année à vous.

Par baptiste 33, le 28/12/2009 à 19:54

Merci beaucoup de votre reponse, je vais tenter et je verrais. bonne fêtes également. Bonne soiréee